
I. Introduction

Le Siège de l'Organisation des Nations Unies couvre une superficie de plus de 7 hectares dans l'île de Manhattan. Il est bordé au sud par la 42e Rue, au nord par la 48e Rue, à l'ouest par la partie de la 1re Avenue qui s'appelle maintenant United Nations Plaza et à l'est par l'East River et le Franklin D. Roosevelt Drive. Propriété de l'Organisation, il est territoire international.

Les six principaux bâtiments du Siège, qui communiquent entre eux, sont : le bâtiment de l'Assemblée générale, où se trouvent la salle des séances plénières, une autre grande salle de conférence et quatre salles de conférence de dimensions moyennes; le bâtiment des conférences, édifice long, peu élevé et parallèle au fleuve, qui abrite les salles des conseils, des salles de conférence, les salons et les restaurants; le gratte-ciel de 39 étages, où se trouvent les bureaux du Secrétariat; le bâtiment de la Bibliothèque; les locaux situés sous la pelouse nord et le bâtiment de l'annexe sud. La salle de l'Assemblée générale et les salles du Conseil sont au 2e étage; les autres salles de conférence, dans les deux bâtiments, sont situées au 1er sous-sol. L'entrée des délégués (bâtiment de l'Assemblée générale) donne accès à toutes les salles de conférence, aux salles des conseils et à la salle des séances plénières.

Plusieurs bâtiments voisins du Siège abritent également des services de l'ONU; c'est le cas du DC1, du DC2 et de la Maison du Nigéria, situés le long de la 44e Rue, du bâtiment de l'UNITAR, du bâtiment FF et de la Maison de l'Ouganda, situés le long de la 45e Rue, et du bâtiment de l'Alcoa, situé le long de la 48e Rue.

Entrée dans l'enceinte du Siège

Pour l'entrée et le stationnement dans l'enceinte du Siège, les automobiles appartenant aux délégations doi-

Renseignements à l'usage des délégations

vent être pourvues des plaques d'immatriculation diplomatiques ONU (plaques « D ») ainsi que d'une vignette spéciale pour la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. (Pour savoir comment obtenir cette vignette, se reporter à la page **83**.)

Cartes d'identité ONU et admission aux séances

Le Service du protocole et de la liaison délivre des cartes d'identité ONU aux membres des délégations pour les sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale et toutes les autres réunions inscrites au calendrier devant se tenir au Siège (bureau S-0201, poste 3.7181).

Pour que les délégués comptant assister à telle ou telle réunion inscrite au calendrier soient accrédités, les missions permanentes ou d'observation doivent se procurer auprès du Service du protocole et de la liaison un formulaire SG.6 disponible en anglais, espagnol ou français qu'elles devront lui renvoyer dûment rempli. Une fois ce formulaire approuvé par le Service, les missions sont priées de le remettre au Bureau des laissez-passer et des cartes d'identité. Les délégués qui participent pour la première fois à une réunion organisée au Siège de l'Organisation des Nations Unies doivent se présenter en personne au Bureau munis du formulaire SG.6 approuvé afin d'être photographiés et de recevoir leur carte d'identité. Lorsque le nom d'un délégué figure déjà dans le système informatique du Bureau, la mission peut envoyer un représentant chercher la carte d'identité du délégué qui lui sera remise sur présentation du formulaire SG.6 approuvé.

Le Service du protocole et de la liaison délivrera des cartes spéciales sans photo aux chefs d'État ou de gouvernement, aux vice-présidents et aux princes et princesses du sang participant à des conférences des Nations Unies qui en feront la demande. Il délivrera une carte d'accès avec photo à tous les participants ayant

rang de vice-premier ministre ou de ministre qui lui auront renvoyé deux photographies format passeport 24 heures au moins avant. Les participants appartenant à l'une ou l'autre de ces catégories n'ont pas à remplir le formulaire SG.6. Les conjoints des dignitaires pourront obtenir une carte de même nature que le dignitaire lui-même.

Les représentants des médias – correspondants de presse, de médias en ligne, journalistes de télévision et de radio, cameramen, etc. – sont accrédités auprès de l'ONU par le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias de la Division des informations et des médias du Département de l'information (bureau S-0250, postes 3.7164, 3.6934, 3.6936, 3.6937, 3.3866, 3.2393 et 3.2392). Pour assister aux séances publiques, ils peuvent appeler le Bureau de la liaison avec les médias (postes 3.3353 et 3.7756).

Les représentants désignés des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social peuvent se faire délivrer des cartes d'identité ONU par la Section des organisations non gouvernementales (Département des affaires économiques et sociales) (bureau DC1-1480, poste 3.3192).

Les représentants désignés des organisations non gouvernementales affiliées au Département de l'information peuvent obtenir des cartes d'identité ONU valables pour un an auprès de la Section des organisations non gouvernementales (Division des services à l'intention du public du Département) (Centre d'information des ONG, bureau L1B-31, postes 3.7234, 3.7078 et 3.7233).

Sécurité

Le Service de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies est installé 24 heures sur 24 dans le local C-113

Renseignements à l'usage des délégations

(poste 3.6666), qui se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment des conférences. En dehors de la sécurité et de la protection au Siège qu'il assure 24 heures sur 24 :

- a) Il délivre les cartes d'identité ONU que les membres des délégations peuvent se procurer après approbation par le Service du protocole et de la liaison, au 1er étage du bâtiment de l'UNITAR, à l'angle de la 45e Rue et de la 1re Avenue (entrée sur la 1re Avenue), de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 h 30 du premier jour de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale jusqu'à sa suspension en décembre, et de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures pendant le reste de l'année;
- b) Il reçoit les appels téléphoniques, les télégrammes et les câbles officiels auxquels il faut donner suite en dehors des heures de bureau;
- c) Il aide à joindre et à avertir les hauts fonctionnaires du Secrétariat en cas d'urgence;
- d) Il assure la liaison avec les représentants nationaux chargés de la sécurité pour tout ce qui a trait aux dispositifs de protection des dignitaires;
- e) Il assure la liaison avec les autorités locales pour obtenir si nécessaire des services d'urgence (ambulance, soins médicaux, police);
- f) Il garde les objets trouvés. Les objets trouvés doivent être remis ou réclamés au 1er étage du bâtiment de l'UNITAR (poste 3.7533) pendant les heures normales de travail.

Les cartes d'identité ONU peuvent être contrôlées à tous les points d'accès. Elles doivent être portées en permanence de manière visible.

Tout vol ou perte de la carte d'identité ONU doit être immédiatement signalé au Groupe des services spéciaux (bureau S-0101, poste 3.7531).

Il est recommandé aux représentants de ne pas laisser leurs serviettes ou des objets de valeur dans les salles de réunion.

Renseignements

(Numéros de téléphone et de bureau)

Il convient d'appeler les Renseignements (poste 3.7113) pour obtenir :

- a) L'adresse et le numéro de téléphone de délégations;
- b) Le nom du service ou du fonctionnaire compétent pour répondre aux questions d'ordre technique;
- c) Les numéros de bureau et de poste téléphonique des services, organes des médias et clubs de l'ONU.

Pour connaître le numéro de bureau ou de téléphone de fonctionnaires du Secrétariat, faire le « 0 ». (Pour savoir comment appeler les divers bureaux de l'ONU, prière de se reporter à la page **80**.)

Bureaux de renseignements

- *Bâtiment de l'Assemblée générale*
Salle des pas perdus (poste 3.7758)
- *DC1*
Hall d'entrée des bureaux (poste 3.8998)
- *DC2*
Hall d'entrée des bureaux (poste 3.4989)
- *Maison de l'UNICEF*
Hall d'entrée des bureaux (326-7524)

On trouvera des tableaux d'affichage indiquant le programme des séances à proximité immédiate de l'entrée des délégués (bâtiment de l'Assemblée générale) et au 1er sous-sol, entre le bâtiment de l'Assemblée générale et celui des conférences.

Services médicaux

La Division des services médicaux est en mesure d'apporter une assistance médicale d'urgence aux délég-

Renseignements à l'usage des délégations

gués et membres des missions diplomatiques accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Des services médicaux sont situés dans les bâtiments ci-après :

Emplacement

1. *Bâtiment du Secrétariat*
Salle S-0535 (poste 3.7090)
2. *DCI*
Salle DC1-1190 (poste 3.8990)
3. *Maison de l'UNICEF*
Salle H-0545 (poste 5.7541)

Horaire

1. *Bâtiment du Secrétariat*
Le Service médical est ouvert les jours ouvrables de 8 h 30 à 18 heures. Les médecins peuvent être consultés de 9 heures à 17 heures.
2. *DCI*
Le Service médical est ouvert les jours ouvrables de 9 h 30 à 17 h 30.
3. *Maison de l'UNICEF*
Le Service médical est ouvert les jours ouvrables de 9 heures à 17 heures.

Durant l'Assemblée générale (de septembre à décembre), les heures d'ouverture du Service médical situé dans le bâtiment du Secrétariat seront les suivantes :

Lundi à vendredi :	de 8 h 30 à 23 h 30
Samedi :	de 11 heures à 19 heures
Dimanche :	fermé

En cas d'urgence survenant *pendant ou en dehors* de ces heures :

- Si l'on se trouve dans le bâtiment du Secrétariat, composer le 3.7777 pour appeler le Service de la sécurité; ou
- Si l'on se trouve dans un autre bâtiment du Siège, composer le 911.

Un médecin de l'Organisation assure la permanence tous les samedis, dimanches et jours fériés et peut être consulté en cas d'évacuation sanitaire. Il peut être contacté au poste 3.6666 (Service de la sécurité).

Installations spéciales pour les personnes handicapées

Des aménagements sont prévus à proximité des salles de conférence. Des toilettes aménagées pour les personnes handicapées sont situées dans la salle des pas perdus du 1er sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale et dans le passage qui relie ce bâtiment à celui des conférences au 1er sous-sol. Il s'en trouve aussi au fond de la salle de l'Assemblée générale ainsi qu'au 2e étage du bâtiment des conférences.

Des liftiers font fonctionner les ascenseurs qui mènent au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs des bâtiments des conférences et de l'Assemblée générale.

L'entrée des visiteurs, 46e Rue et 1re Avenue, est équipée d'une rampe qui donne accès au bâtiment de l'Assemblée générale et aux jardins.

Des guichets de banque automatiques aménagés pour les personnes handicapées se trouvent à l'extrémité sud du corridor principal du rez-de-chaussée du bâtiment des conférences.

Des rampes spéciales ont été installées pour accéder au podium des salles de conférence, selon les besoins.

Service du protocole et de la liaison

Le Service du protocole et de la liaison fait partie du Cabinet du Secrétaire général; il assure notamment les services suivants :

- a) Il prépare le programme des visites au Siège effectuées à tout moment de l'année par des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et autres dignitaires, et coordonne ces visites ainsi que le programme destiné à leur conjoint;

Renseignements à l'usage des délégations

- b) Il délivre les cartes d'identité des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et autres dignitaires et de leur conjoint, et autorise la délivrance des cartes d'identité ONU à leurs collaborateurs et à tous les délégués des États Membres et des observateurs, des organisations intergouvernementales, des institutions spécialisées et des membres associés des commissions régionales, à l'exception des représentants des médias et du personnel de sécurité;
- c) Il accrédite les membres des délégations qui assistent aux sessions ordinaires, extraordinaires et extraordinaires d'urgence de l'Assemblée générale et à toute autre réunion devant se tenir au Siège. Il accrédite les membres des délégations qui assistent aux sessions de l'Assemblée générale et à toute autre réunion devant se tenir au Siège, inscrite ou non au calendrier;
- d) Il prépare et coordonne les activités protocolaires du Secrétaire général telles que présentation de pouvoirs, réunions bilatérales et multilatérales; accompagne le Secrétaire général dans certains de ses voyages officiels à l'étranger et assure la couverture protocolaire de ses activités lors des grandes manifestations internationales;
- e) Il assure la couverture protocolaire des activités et des réunions de haut niveau de la Vice-Secrétaire générale;
- f) Il organise les déjeuners, dîners et réceptions officiels et autres manifestations organisées au nom du Secrétaire général, ainsi que celles qui sont organisées à l'intention des conjoints au nom de l'épouse du Secrétaire général;
- g) Il prépare et coordonne les manifestations spéciales et les cérémonies officielles organisées au Siège telles que l'admission de nouveaux États Membres, les cérémonies de lever des couleurs, la signature de traités, ou la présentation de cadeaux officiels à l'Organisation;

- h)* Il prépare la publication de la liste complète des membres des délégations assistant aux sessions de l'Assemblée générale;
- i)* Il traite les demandes de privilèges et immunités des membres du personnel diplomatique, et facilite la modification de leur visa;
- j)* Il autorise la délivrance de vignettes d'identification pour les véhicules appartenant aux membres du personnel diplomatique et, dans des circonstances exceptionnelles, pour des voitures de location;
- k)* Il délivre les cartes d'identité protocolaires aux délégués à des réunions bilatérales avec de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, et, sur demande, aux invités des membres du personnel diplomatique des missions permanentes et missions d'observation ou aux dignitaires de passage au Siège;
- l)* Il dispense avis et conseils sur les usages et la pratique protocolaires à l'ONU, sur l'étiquette diplomatique, les ordres de préséance et l'usage du drapeau de l'ONU.

Renseignements à l'usage des délégations

	Poste	Salle
<i>Chef du protocole</i>		
Mme Aminata Djermakoye	3.7170	S-0201A
<i>I. Chef adjoint du protocole</i>		
M. Igor L. Novichenko	3.7177	S-0201B
Afrique du Sud	Jamahiriya arabe	République tchèque
Arménie	libyenne	Roumanie
Azerbaïdjan	Kazakhstan	Saint-Marin
Bélarus	Kirghizistan	Serbie-et-
Bulgarie	Mali	Monténégro
Érythrée	Maroc	Slovaquie
Éthiopie	Mongolie	Slovénie
Ex-République	Nouvelle-Zélande	Tadjikistan
yougoslave	Ouganda	Trinité-et-Tobago
de Macédoine	Ouzbékistan	Tunisie
Fédération de	Pologne	Turkménistan
Russie	République	Turquie
Ghana	démocratique	Ukraine
Hongrie	populaire lao	Viet Nam
Îles Marshall	République de	Yémen
Iran (République	Moldova	Zambie
islamique d')	République	
Iraq	populaire	
	démocratique	
	de Corée	
<i>Observateurs</i>		
Palestine		
Autorité internationale des fonds marins		
Communauté d'États indépendants		
Coopération économique de la mer Noire		
Institut international de droit du développement		
Organisation de coopération économique		
Organisation internationale de la francophonie		
Union interparlementaire		

Renseignements à l'usage des délégations

Poste Salle

III. *Fonctionnaires du protocole et officiers de liaison*

A. Mme Michèle Fatima Alzouma 3.7180 S-02010

Algérie	Égypte	Mozambique
Bahreïn	États-Unis	Namibie
Belgique	d'Amérique	Niger
Belize	France	République
Bénin	Gabon	centrafricaine
Botswana	Guinée	République
Burkina Faso	Jordanie	démocratique
Burundi	Liban	du Congo
Cambodge	Liechtenstein	Rwanda
Cap-Vert	Luxembourg	Sénégal
Congo	Madagascar	Somalie
Côte d'Ivoire	Maldives	Tchad
Croatie	Mauritanie	
Djibouti	Monaco	

Observateurs

Communauté des États sahélo-sahariens
Communauté économique des États de l'Afrique
centrale
Ordre souverain et militaire de Malte
Organisation de coopération et de développement
économiques
Organisation de la Conférence islamique
Organisation hydrographique internationale
Organisation internationale de police criminelle
(Interpol)
Partenaires dans le domaine de la population
et du développement

Introduction

	Poste	Salle
B. Mme Almudena de Ameller	3.7178	S-0201C
Albanie	Guatemala	Philippines
Andorre	Guinée équatoriale	République
Argentine	Haïti	dominicaine
Bolivie	Honduras	Saint-Vincent-et-les
Chili	Kiribati	Grenadines
Chypre	Mexique	Samoa
Colombie	Nauru	Suisse
Costa Rica	Nicaragua	Togo
Cuba	Pakistan	Tonga
Dominique	Palaos	Tuvalu
El Salvador	Panama	Uruguay
Équateur	Paraguay	Venezuela
Espagne	Pérou	

Observateurs

Association des États des Caraïbes
Banque interaméricaine de développement
Communauté andine
Communauté des Caraïbes
Communauté européenne
Conseil de l'Europe
Organisation des États américains
Organisation pour la sécurité et la coopération
en Europe
Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires
en Amérique latine et dans les Caraïbes
Parlement latino-américain
Système d'intégration de l'Amérique centrale
Système économique latino-américain

Renseignements à l'usage des délégations

	Poste	Salle
C. Mme Li Xiaoyi	3.5941	S-02010
Angola	Sao Tomé-et-	
Antigua-et-Barbuda	Principe	
Arabie saoudite	Seychelles	
Australie	Singapour	
Barbade	Soudan	
Bosnie- Herzégovine	Sri Lanka Vanuatu	
Brésil		
Brunéi Darussalam		
Cameroun		
Canada		
Chine		
Comores		
Danemark		
Estonie		
Finlande		
Gambie		
Grenade		
Guinée-Bissau		
Guyana		
Îles Salomon		
Irlande		
Kenya		
Lettonie		
Libéria		
Malawi		
Malte		
Norvège		
Papouasie- Nouvelle-Guinée		
Pays-Bas		
Portugal		
Sainte-Lucie		
Saint-Kitts-et- Nevis		

Observateurs

Banque africaine de développement
Centre international pour le développement
des politiques migratoires
Communauté des pays de langue portugaise
Cour permanente d'arbitrage
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes
et du Pacifique
Organisation consultative juridique afro-asiatique
Organisation internationale pour les migrations
Secrétariat du Commonwealth
Union africaine
Union internationale pour la conservation
de la nature et de ses ressources

Liste des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Service du protocole et de la liaison publie deux fois l'an une brochure intitulée *Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies* (Livre bleu), où figurent la liste du personnel diplomatique des États Membres et non membres, du personnel des organisations intergouvernementales accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'observateurs et du personnel des bureaux de liaison des institutions spécialisées, ainsi que la composition des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies.

Les mouvements de personnel diplomatique sont indiqués dans un additif hebdomadaire, où il est également fait mention de tout changement dans les adresses, numéros de téléphone ou de télécopie, dates de fête nationale, etc.

Pouvoirs des représentants

Les représentants des États Membres siégeant à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et au Conseil de tutelle doivent présenter des pouvoirs. Pour les sessions de l'Assemblée générale, les pouvoirs des représentants émanant du chef de l'État ou du gouvernement ou du ministre des affaires étrangères doivent, si possible, être communiqués au Secrétaire général une semaine au moins avant l'ouverture de la session, par l'intermédiaire du Secrétaire de la Commission de vérification des pouvoirs (Bureau des affaires juridiques) (bureau S-3420A) ou du Service du protocole et de la liaison (bureau S-0201).